



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 9, RUE THIERS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le code de la route

Vu l'article 610-5 du code pénal,

Vu la demande écrite de l'entreprise DELANNEY COUVERTURE en date du 24 mars 2025, pour des travaux de réparation sur le toit sur l'immeuble sis 9, rue Thiers à Pont-Audemer,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux cités ci-dessus,

ARRÊTÉ

Article 1 : L'entreprise DELANNEY COUVERTURE est autorisée à fermer la rue Thiers à Pont-Audemer, afin d'intervenir avec une nacelle pour une réparation sur le toit du 9, rue Thiers le mardi 15 avril 2025, de 8 heures à 17 heures.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante pour la sécurité et les déviations pour les piétons.

Article 3 : L'entreprise DELANNEY COUVERTURE devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public afin de le restituer propre à la fin du chantier.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, l'entreprise DELANNEY COUVERTURE, le SMUR et les Sapeurs Pompiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 1 avril 2025



Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS